

AUDIT D'IMPACT CARBONE ENTREPRISES

Foire Aux Questions (FAQ)

Pourquoi réaliser un Audit d'Impact Carbone ?

L'audit permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de l'entreprise, d'identifier les principaux postes d'impact et de construire une stratégie de réduction adaptée à son organisation.

Mon entreprise est-elle concernée ?

Oui.

Toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité, possède une empreinte carbone. L'audit s'adresse aussi bien aux PME qu'aux grandes entreprises, aux sociétés de services, aux commerces, aux établissements de santé, aux hôtels ou encore aux collectivités.

L'audit est-il réservé aux grandes entreprises ?

Non.

La méthode CARBODROPING est conçue pour s'adapter à toutes les structures. Le périmètre de l'audit est défini en fonction de la taille de l'entreprise, de son activité et de ses objectifs.



Quels éléments sont analysés ?

Selon l'activité de l'entreprise, l'audit peut porter sur les bâtiments, les consommations d'énergie, les équipements, les déplacements professionnels, les véhicules de service, les achats, les déchets, les fournisseurs, les consommations d'eau et d'autres postes d'émission.

Combien de temps dure un audit ?

La durée dépend de la taille de l'entreprise, de la disponibilité des informations et du périmètre retenu. Chaque mission est organisée afin de limiter les perturbations de l'activité.

Vais-je devoir immobiliser mon personnel ?

Non.

CARBODROPING prépare les interventions en amont afin de réduire le temps consacré à la collecte des informations et de limiter les sollicitations des équipes.



Vais-je recevoir un rapport détaillé ?

Oui.

À l'issue de l'audit, un rapport présente les principaux résultats, les indicateurs, les postes d'émission, les graphiques de synthèse et les recommandations adaptées à votre entreprise.

Les résultats sont-ils confidentiels ?

Oui.

Les informations recueillies dans le cadre de l'audit sont traitées de manière confidentielle. Elles ne sont jamais communiquées à des tiers sans l'accord du client.

L'audit permet-il de préparer les futures réglementations ?

Oui.

Il permet d'anticiper les évolutions en matière de transition carbone et d'engager progressivement les adaptations nécessaires.



L'audit propose-t-il des solutions ?

Oui.

L'objectif n'est pas seulement de mesurer les émissions mais également d'identifier les actions les plus pertinentes en tenant compte des réalités économiques et techniques de l'entreprise.

Les recommandations sont-elles obligatoires ?

Non.

Les recommandations constituent une aide à la décision. L'entreprise reste libre de définir son calendrier et ses priorités.

Faudra-t-il refaire un audit ?

Un audit de suivi permet de mesurer les progrès réalisés, d'actualiser les données et d'accompagner l'évolution de la stratégie de réduction.

Quels bénéfices l'entreprise peut-elle en retirer ?

L'audit permet notamment d'améliorer la connaissance de l'organisation, de mieux maîtriser les consommations, de préparer les investissements, de renforcer la crédibilité de l'entreprise et d'accompagner sa stratégie environnementale.

L'audit concerne-t-il uniquement les émissions directes ?

Non.

Selon le périmètre défini, l'analyse peut également intégrer des émissions indirectes liées aux achats, aux fournisseurs, aux déplacements ou à d'autres activités de l'entreprise.

CARBODROPING réalise-t-il seulement des audits d'entreprises ?

Non.

CARBODROPING développe également des audits destinés aux exploitations agricoles, aux espaces forestiers, aux golfs, aux territoires, aux transports et à l'industrie.



Les entreprises peuvent-elles compenser leurs émissions de carbone ?

Oui.

Après avoir identifié et mesuré leurs émissions grâce à l'Audit d'Impact Carbone, les entreprises qui le souhaitent peuvent choisir de compenser tout ou partie de leurs émissions résiduelles en acquérant, par l'intermédiaire de **CO2VALORIS**, des crédits carbone issus de projets de séquestration ou de réduction des émissions, validés selon la méthodologie **CARBODROPING**.

À l'issue de cette démarche, un **certificat de compensation carbone** est délivré, attestant du volume de carbone volontairement compensé.

Cette compensation volontaire vient compléter les actions de réduction engagées par l'entreprise, sans jamais s'y substituer.

Pourquoi choisir CARBODROPING ?

CARBODROPING propose une approche globale fondée sur une méthodologie rigoureuse, une vision opérationnelle de l'entreprise et un accompagnement personnalisé permettant d'inscrire la transition carbone dans une démarche progressive et durable.

Comment démarrer ?

Il suffit de prendre contact avec **CARBODROPING** afin de définir le périmètre de l'audit et les objectifs recherchés. Une proposition adaptée est ensuite élaborée en fonction des caractéristiques de votre entreprise.



CARBODROPING,
votre partenaire pour une transition carbone maîtrisée.
Mesurer. Comprendre. Réduire. Valoriser.

CARBODROPING

Analyse - Valorisation - Trajectoire carbone

Téléphone : +33 7 49 24 47 11

Courriel : contact@carbodropping.com

Site Internet : www.carbodropping.com